



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 6 février 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. DES 8-2017-23 : demande de crédit pour l'achat de trois véhicules utilitaires communaux

Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (19 votants)

DECIDE

1. D'accepter la demande de crédit d'investissement N° DES 8-2017-23 et d'acquérir les véhicules décrits dans cette demande.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 520'000.- TTC destiné à ces acquisitions.
3. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Bernex dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir les dépenses relatives au véhicule porte-outils ainsi qu'au chariot télescopique au moyen de 15 annuités, et celles destinées au véhicule polybenne au moyen de 8 annuités, qui figureront toutes au budget de fonctionnement dès l'année de leur acquisition (estimée à 2018).

2. Projet Vieux-Lully, demande de cautionnement

Le Conseil municipal, par 19 voix pour et 1 voix contre (20 votants)

DECIDE

1. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement à contracter un emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève, à concurrence d'un montant de CHF 2'500'000.-, pour une durée de 15 ans renouvelable.
2. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement de la Commune à la Banque Cantonale de Genève, pour l'emprunt de CHF 2'500'000.- contracté par la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement, jusqu'à révocation.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes nécessaires.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la Commune.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le : 26 mars 2018

Bernex, le 14 février 2018

La Présidente du Conseil municipal :
Ariane CHASSOT